

**BULLETIN
MUNICIPAL
DE PARISOT
N° 32**

81

JANVIER 1993

PARISOT

AU CONSEIL MUNICIPAL

- 27 JUILLET 1992 -

Mur mitoyen M^{me} QUARCY : - Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M^{me} QUARCY relative à la construction d'un mur séparant sa propriété et la cour de l'école, actuellement délimité par un mur mitoyen. Le Conseil Municipal considérant le montant élevé des travaux, décide de ne pas participer à la construction d'un nouveau mur. M^{me} QUARCY peut si elle le souhaite, construire le mur dans sa propriété.

Officiel des Mairies : - Une proposition est faite par la Société MÉDIANE, pour une parution dans l'Officiel des Mairies d'un encadré de renseignements concernant la commune de Parisot. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

- 10 SEPTEMBRE 1992 -

Communauté de Communes : - Le Conseil Municipal approuve le périmètre proposé par arrêté du Préfet en date du 28 août 1992, comprenant Graulhet, Briatexte, Busque, Missècle, Moulayres, Puybegon, Saint-Gauzens, Cadalen, Tècou, Labessière-Candell, Fénols, Aussac, Brens, Lagrave, Sénouillac, Cestayrols, Broze, Bernac, Fayssac, Montans, Parisot et Peyrole.

Intégration Agents Communaux : - En application du décret 92-504 du 11 juin 1992, les Agents de Service des écoles sont reclassés Agent d'Entretien à compter du 1^{er} août 1992. Pour Parisot un Agent est concerné par ce décret.

Subvention Sainte-Sigolène : - Suite à la demande qui avait été faite auprès des Bâtiments de France, une subvention de 5.105 F. vient d'être accordée à la commune pour les travaux de toiture à l'église de Sainte-Sigolène.

Taxe d'assainissement : - Le prix de la taxe d'assainissement est porté à 2 F. par m³ d'eau consommée, ce tarif s'appliquera à compter du 01/01/93.

Chemin d'Avignon : - Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. BERT de Loupiac, refusant les propositions faites par la Mairie. Ces propositions étaient la réalisation d'un chemin d'accès, et la promesse de vente d'un chemin communal. Les contre propositions faites par les intéressés sont refusées par le Conseil Municipal.

- 20 OCTOBRE 1992 -

Vote du Budget Supplémentaire 1992 : Le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire en ce qui concerne le Budget Supplémentaire 92, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 509.863 F. en

Fonctionnement et 410.765 F. en Investissement. Il est prévu en outre de verser une somme de 2.000 F. aux sinistrés des intempéries de septembre 92.

Demande de boisement : - Une demande de boisement de 1,5 Ha. est envisagée sur le territoire de la commune. Aucune opposition n'est faite à ce projet ; cependant une distance de sécurité devra être respectée autour des habitations.

Prix des repas à la cantine scolaire : - Le prix des repas sera augmenté de 0,50 F. à partir du 01/01/93. Une dérogation sera demandée à Monsieur le Préfet, pour l'application de cette augmentation supérieure au taux maximum autorisé (3%).

Carrières : - Une information est transmise par la Préfecture du Tarn concernant la fermeture d'une carrière située au lieu-dit "La Pradelles".

Enquête INSEE : - La Direction Régionale de l'INSEE, informe qu'une enquête sera faite sur la commune. Thème "Les relations entre générations et le soutien familial". Période du 05/10 au 24/12/92.

Informatique : - Il sera procédé au changement des logiciels acquis par la Mairie, ceux-ci n'étant plus utilisables suite à la liquidation de la Société Fondatrice.

Arrêté de péril : - Un arrêté de péril sera pris pour l'immeuble situé dans le village et cadastré section AA N°37, qui n'offre plus en raison de son état les garanties nécessaires à la sécurité publique.

- 11 DÉCEMBRE 1992 -

Dotation instituteurs : - Le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Préfet, concernant l'indemnité de base due aux instituteurs, soit pour 1992 ; 849 F. par mois.

Sainte-Sigolène : - Dans un programme d'ensemble de réhabilitation de la chapelle de Sainte-Sigolène, le Conseil Municipal décide de faire restaurer les deux toiles de cette chapelle. Des subventions seront demandées aux Conseil Général, Conseil Régional, Ministère de la culture. Ces deux toiles, ainsi que les deux tabernacles en bois, et la grille de communion, viennent d'être classés parmi les monuments historiques.

Travaux cantine : - Le 20 novembre 1992, les services vétérinaires de la D.D.A. ont procédé à une visite de contrôle de la cantine scolaire. Le rapport qui fait suite à cette visite mentionne la nécessité de réaliser quelques travaux d'assainissement. La commission des travaux de la

LE MOT DU MAIRE

En cette période de vœux, nous espérons au début de 1993, que le dossier concernant notre église Saint-Jacques, trouvera une solution heureuse, notre Compagnie d'Assurance ayant en mains le devis estimatif et ayant mandaté un expert dont le rapport ne saurait tarder après la déclaration de PARISOT, commune sinistrée au titre de la "sécheresse", catastrophe naturelle.

A Sainte-Sigolène, la restauration entreprise, se poursuit avec ardeur et notre dernière visite sur place nous a permis d'apprécier les résultats remarquables obtenus par l'équipe de dévouées volontaires animée en particulier par M^{mes} SZARINDAR et JASSE.

Que toutes ces bonnes volontés trouvent ici nos vifs et bien sincères remerciements.

LE MAIRE
Y. VALAX

Commune se réunira début 93 afin d'établir le programme d'urgence. Il sera fait au mieux afin de respecter les normes en vigueur.

Tribunal Administratif : - Le jugement définitif concernant la requête de M^{me} BAYLE a eu lieu le 6 novembre 1992 à Toulouse, et a rejeté cette requête. M^{me} BAYLE ne relevait pas pour son poste de gérante d'Agence Postale de la qualité d'Agent Communal. La Commune de Parisot n'est donc pas tenue de procéder au licenciement souhaité par l'intéressée, et au versement des indemnités correspondantes.

L'Union des Assurances de Paris, a décidé de faire appel au jugement du 7 juillet 1992, par lequel le Tribunal Administratif de Toulouse a rejeté leur requête tendant à rendre responsable la Commune de Parisot dans l'accident de M^{me} Léa PRATVEL, le 12 juillet 1988, invoquant pour cela, l'absence de signalisation sur le C.D. 87.

Élagage des platanes : - Il est décidé de procéder à l'élagage des platanes dans le village ainsi qu'à l'enlèvement des cyprès morts dans le cimetière. Des devis seront demandés à diverses entreprises.

Terrain Communal : - Le prix de location du terrain communal pour 1993 sera de 400 F. l'Ha. Un avenant rectificatif sera signé par les parties.

Intercommunalité : - Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'Assemblée constitutive de la Communauté de Communes, le 7 Décembre 1992. Le bureau est composé de 14 membres, M^{me} Michèle VASSEUR est élue Présidente, le canton de Lisle-sur-Tarn (Parisot et Peyrole) est représenté par M. Maurice GONTIER. Le Conseil de Communauté a voté pour le retrait des communes de Fayssac, Montans, et Senouillac.

Goûter du 3^e Age : - Le goûter du Conseil Municipal offert aux Aînés de Parisot, aura lieu le 6 février 1993.

Subvention école de Rabastens : - Le Conseil Municipal refuse de voter une subvention pour le départ en classe de neige des enfants de Parisot scolarisés à Rabastens. Il résulte du choix des familles, et de l'accord de la municipalité de Rabastens de recevoir ces enfants, le Conseil Municipal ne peut favoriser ces situations contraires à la bonne marche de l'école du village.

Subvention Hémisphère Tarn Solidarité : - Une aide exceptionnelle de 104 F. est votée pour l'Association "Hémisphère Tarn Solidarité", pour l'acheminement de produits d'urgence dans l'ex-Yougoslavie.

Virement de crédit : - Ce vote de crédit supplémentaire est destiné à payer le supplément pour les rideaux de la Salle des Fêtes. Le Club Théâtre remboursera le montant à la Commune.

Voie Rapide : - Le classement de la voie rapide dans la catégorie des autoroutes est approuvée par le Conseil Municipal sous réserve que soient réalisées les clôtures prévues et les travaux de protection paysagère et phonique.

*Le Maire,
Le Conseil Municipal de Parisot
vous souhaitent une très Bonne Année*

NOTRE PRÉFET

M. Jean THIEBLEMONT, Préfet du Tarn a le souci de demeurer proche des municipalités du département et de connaître leurs problèmes. Il s'efforce de s'informer sur place au cours de visites dans les Mairies et de séances de travail dans chaque canton.

Le Maire de Parisot et son Conseil Municipal recevaient donc, le samedi 26 décembre, le premier Magistrat du département accompagné de MM. CARRIÉ Attaché de Préfecture, BÉTEILLE Conseiller Général et Maire de Lisle-sur-Tarn, GONTIER Maire de Peyrole et CALVIGNAC Commandant la Brigade de Gendarmerie.

Après la visite des divers bâtiments communaux, M. le Préfet se pencha sur le dossier concernant l'église Saint-Jacques que notre Maire lui exposa en détail.

La journée s'acheva à Lisle-sur-Tarn par un vin d'honneur offert par la municipalité aux personnalités et aux représentants des communes du canton.

BIENVENUE...

- à M. et M^{me} Cédric CARRETERO qui sont venus habiter dans la maison de l'ex-boulangier au village de PARISOT.

- à Denis MEUNIER et Claude MALGUID qui ont repris à "La Grange", au village la maison de M. et M^{me} BOYER partis à "La Vermerie" reprendre la maison de la famille VAN DER MOSTEN.

- à M. Anthony FRYER et à son épouse, un sympathique couple franco-britannique qui s'est installé à "Rieuvergne", route de Lavaur.

- à M^{me} Chantal COSTES et à sa fille Nadine qui résident depuis quelques mois au "Bousquet".

- à M. Philippe BONNET, Gérant du Café de Parisot depuis le mois d'août dernier.

NOS PEINES

- Le 8 juillet avaient lieu à Brens, les obsèques de M^{me} Angèle SOULET, mère de M^{me} Josette CAMBON et grand-mère de Marie-Rose CONDAT, dévouée responsable de la cantine scolaire.

- Le 31 juillet se sont déroulées à Graulhet les obsèques de M. Fernand MERIC, le frère de M^{me} Jeannette BAYLE.

- Le 3 août décédait à l'âge de 86 ans, notre ami Roger MARIE-VIRGINIE, du "Bousquet", beau-père de notre collègue du Conseil Municipal, Annie Marie-Virginie.

- Le 20 août une figure bien connue dans notre village, Maria BARRUBES, mère de Rosette PECH, décédait à l'âge de 83 ans. Ses obsèques civiles se déroulaient le lendemain en présence de très nombreux parents et amis.

- Le 2 janvier avaient lieu à Briatexte les obsèques de Lionel LAQUERBE décédé accidentellement le 27 décembre à l'âge de 22 ans. Il était le petit-fils de M. LAQUERBE de "Lavelanet" et d'Elise PÉLISSOU de "La Batisse".

Que toutes les familles frappées par ces deuils trouvent ici nos très vives condoléances.

"VIENS ET VOIS..."

Nous sommes heureux de faire cette invitation à tous ceux et à toutes celles qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'église Sainte-Sigolène.

"Viens et vois" ce qui a été fait...

Les notes de Paulette JASSE et de Jackie SZARINDAR relatent les participations des uns et des autres pour la restauration ; nous les garderons précieusement dans les archives pour le jour où se lèvera un nouvel historien local, comme M. Aimé ESCUDIÉ, et relatera, pour les générations à venir, cette page d'histoire.

"Viens et vois" la première tranche des travaux...

Heureusement que Paulette JASSE a pris des photos, avant les travaux... Nous pouvons comparer...

"Viens et vois" ce que M. le Maire et son Conseil, l'ouvrier de la Commune, une bonne équipe de bénévoles avec des moyens modestes, dans une excellente concertation, et avec de l'huile de coude, ont réalisé : une nouvelle robe des noces pour Sainte-Sigolène ; les pierres de taille mises à nu bientôt, par des spécialistes, la restauration des tableaux : la Crucifixion et Saint-Dominique recevant le Rosaire ; la mise en valeur de la cuve baptismale et du bénitier ; le plafond et les murs aux teintes chaleureuses ; enfin - précieux - la création de l'éclairage, sans oublier la réfection et l'aménagement de la sacristie.

Dans quelques semaines, on reprendra la tâche pour mener à bien les peintures de la chapelle et du hall d'entrée.

Ce travail de restauration est de bonne augure... D'abord il a été accompli par des gens qui ne se paient pas de mots, mais paient de leur personne ; il a été vécu dans une très chique ambiance ; on s'est émerveillé des talents des uns et des autres ; on a été enthousiaste. Aussi, quand viendra le temps de restaurer l'église Saint-Jacques, certes ce sera l'œuvre d'entreprises, mais des détails et des nettoyages seront nécessaires, alors les bénévoles seront encore bien précieux.

Un grand merci est à dire à tous ceux qui se sont associés à la restauration soit par du temps donné, soit par des offrandes pour la restauration des tableaux.

ABBÉ N. MAUREL

NOS JOIES

NAISSANCES

- Le 3 juillet est née à Lavaur, une petite NADEGE, fille de Philippe et Geneviève MEREAU, à "La Bourriette".

- Le 27 septembre, Didier VIGROUX et son épouse Marie sont devenus parents d'une petite AMANDINE, née à Lavaur pour la joie des grands-parents André et Colette VIGROUX.

- Le 23 octobre, notre amie Augustine PAUZIE qui a vécu de longues années à Parisot, est devenue grand-mère d'une petite AURELIE MAQUET, fille de Paulette PAUZIE. M^{me} PAUZIE, heureuse de cette naissance a tenu à nous en faire part elle-même en venant à la Mairie.

- Le 21 novembre, un beau garçon : FLORIAN est né au foyer de Valérie et Eric GASC, fille et gendre de nos amis Francis et Annick GIROT à "La Rouquette".

Nous n'avons appris que tardivement la naissance, le 8 février dernier, de CORAIE, fille de Thier-

ry MAUREL et de Stéphanie LEDESMA dont les parents sont nos compatriotes depuis de longues années à "La Combe".

Nous souhaitons à tous ces nouveaux-nés une longue et heureuse vie.

Nos félicitations aux parents.

MARIAGES

- Le 8 août, Nathalie PÉLISSOU, la charmante fille de notre collègue du Conseil Municipal, Jean-Louis, devenait l'épouse de Freddy LAURENTS. Un don de 200 F. fut remis à la Mairie pour le Club du 3^e âge de Parisot. Une somme identique a été adressée au Club de Lavaur.

- Le 11 août, après leur mariage à Lavaur, Didier VIGROUX et Marie-Angèle MARIE, ont reçu leurs invités à la Salle des Fêtes de Parisot.

A ces deux couples très sympathiques, nous renouvelons nos vœux de santé et de bonheur.

A NOS LECTEURS

En accord avec notre imprimeur, ce Bulletin semestriel paraîtra désormais :

- entre le 1^{er} et le 15 janvier,

- entre le 1^{er} et le 15 juillet,

pour tenir compte des périodes de fêtes et de congés.

NOS SOCIÉTÉS

L'AMICALE DES AINÉS

Toujours bien vivante, notre Amicale a le plaisir de se réunir tous les 1^{er} et 3^e Mardis de chaque mois à 14 h.30 dans la Salle des Fêtes pour une réunion d'amitié : jouer aux cartes ou autres jeux, causer et apprécier les goûters d'anniversaire.

Au cours du semestre écoulé, il y a eu beaucoup d'animations locales ainsi que des contacts avec les clubs voisins.

Le 11 Juillet, mariage du fils de M. BLANC, notre Président qui a invité tous les Aînés à l'apéritif.

Le 3 octobre, pour la Semaine Nationale des personnes âgées, soirée de gala avec chants d'opérettes à Lisle-sur-Tarn. 18 parisiens y ont assisté.

Le 22 novembre, "Amitié-Loisirs" de Rabastens nous a invités à son spectacle annuel.

Le 26 novembre, goûter de Noël avec le 3^e âge et les enfants de Saint-Lieux Les Lavour. En décembre, les lotos et goûters des 13, 15 et 20, à Saint-Lieux, Giroussens et Couffouleux.

Enfin, notre goûter de Noël du 11 décembre dans une salle bien décorée : guirlandes, ballons et Arbre de Noël.

Les enfants des écoles ont été nos invités. Ils ont chanté avec la chorale de Lisle-sur-Tarn des chants de Noël puis nous ont quittés avec leur goûter et leur ballon.

Nous avons terminé par notre goûter copieux et la tombola avec la traditionnelle dinde de Noël.

Le 18 décembre, les enfants nous ont invités au Noël des Écoles par une belle affiche très gentille faite par eux-mêmes et qui a été très appréciée.

Nous préparons actuellement la Réunion Générale avec comptes-rendus moral et financier et liste de nos projets. Elle est fixée au 19 janvier 1993.

Le loto de l'Amicale aura lieu le 21 février prochain. Tous les plus de 60 ans y sont invités afin de nous rejoindre pour créer une ambiance nouvelle d'amitié.

Il faut se grouper pour défendre nos droits, être écoutés et pour faire avancer le bien-être et le confort de chacun.

Il faut que la collectivité n'oublie pas que les Anciens occupent une place de plus en plus grande dans la Société et qu'ils peuvent être encore très utiles, car plus libres.

LE BUREAU

A L'ÉCOLE

Deux institutrices ont été nommées à Parisot au début de l'année scolaire.

- M^{me} Sylvie DOUHINE a la charge d'éduquer les "petits". Elle n'est pas inconnue des parents qui ont pu, il y a deux ans apprécier la qualité de son enseignement.

- M^{me} Danièle LEQUIME assure la classe des "grands" et nous sommes certains que sa solide compétence permettra à nos écoliers d'obtenir d'excellents résultats.

*
* *

UNE BIBLIOTHEQUE

Le projet "bibliothèque" avance !

Grâce à l'aide financière de l'Education Nationale et du Conseil Général, grâce à la chaleureuse participation de parents et amis de l'école, le projet B.C.D. prend forme.

La bibliothèque aménagée dans la classe inoccupée de l'école pourrait être fonctionnelle après les vacances de février (à partir du 15 mars).

Les enseignantes tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

ASSOCIATION FAMILIALE

En ce début d'année l'Association formule des vœux très fervents pour tous, espérant que 1993 apportera à tous santé et prospérité.

Votre Association reste à la disposition de tous ceux qui connaissent des difficultés, ceci malgré les restrictions et les lenteurs des Caisses qui ont diminué leur participation au paiement des heures d'aide. Cela a été unanimement constaté et déploré au cours de l'Assemblée Générale. Les Associations locales ne peuvent qu'essayer de compenser ces lacunes.

Une réunion le mardi 5 janvier de tout le secteur concerné a abouti au relancement du Projet de Service Infirmier à Domicile dont le dossier a été par deux fois rejeté. Encore des lenteurs !!!

Par contre le loto de Parisot du 19 décembre et la vente des calendriers ont été un succès. N'oubliez pas le Super-Loto intercommunal du 6 mars où les lots seront nombreux et alléchants.

L'argent ainsi recueilli sert à aider les familles qui ne peuvent obtenir l'accord des Caisses. Ainsi une maman ayant accouché à domicile n'obtiendra une aide des Caisses que le 4^e jour car les trois premiers jours sont censés se passer en maternité hospitalière. C'est donc l'Association qui prend en charge ces trois jours. L'Association couvre également les dépassements de tarif (comme l'année dernière) ainsi que le montant des heures d'aide familiale lorsque les caisses ne peuvent les couvrir.

C'est pourquoi le soutien et la générosité de tous nous sont précieux et nécessaires et nous vous en remercions par avance.

CLUB THÉÂTRE

C'est avec enthousiasme que le Groupe Théâtral entame l'année 1993.

Il peut tout d'abord se réjouir du succès du spectacle proposé le 28 novembre, sur une scène équipée de nouveaux rideaux à l'achat desquels le Club a participé. Le Club de gym présentait des mouvements d'ensemble originaux, exécutés par des adhérents méconnaissables sous leurs perreques multicolores. Un numéro très apprécié auquel participaient presque toutes les adhérentes "aînées".

Les enfants redonnaient "Christophe 92" avec une mise en scène enrichie.

Un invité, un Groupe de Cunac nous proposait un conte Quercinois en patois "Mes aunts es pasat l'eritaise ?" qui fut fort apprécié par tous.

Enfin les aventures d'Iznogoud dans "l'Elixir pour le plaisir du Grand Vizir", présentées dans une mise en scène complètement remaniée, eurent un franc succès, tant par l'originalité de l'interprétation que par la couleur et la beauté des costumes et ... des danseuses.

Les activités ont repris, donc, avec les ateliers pour les enfants, organisés par les parents d'élèves et les projets adultes. Tout d'abord les 16 et 17 janvier un stage de théâtre permettra à ceux qui ont pour but de vous distraire de se perfectionner dans leur technique. Parallèlement le Groupe s'est déjà attaqué à la préparation de la prochaine séance qui se déroulera, si tout va bien, au mois de mai ; spectacle original puisqu'il sera écrit par les acteurs sur un thème proposé par un petit groupe d'entre eux.

Nous espérons également vous proposer au moins un sketch en patois ... Mais ça, c'est une surprise.

En espérant apporter toujours aux habitants de la commune le plaisir d'agréables soirées en participant à l'animation de Parisot, le Club Théâtre présente à tous, ses vœux les meilleurs.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour cette année 92-93 le bureau des Parents d'Élèves compte 10 membres dont :

- Catherine LE PEILLET : Présidente,
- Marie-Hélène DELESCLOSE : Vice-Présidente,
- Adèle BOULEAU-BLACHE : Secrétaire
- Michèle CHAILLAN : Trésorière

Malgré la suppression d'une classe à l'école, nous nous félicitons de la qualité de l'enseignement dispensé cette année par Mesdames DOUHINE et LEQUIME, ainsi que des bons rapports d'échanges et d'entraide de celles-ci avec les parents.

Sur les temps hors scolaires l'Atelier Théâtre animé par Nicole MILLIET a repris avec beaucoup de succès auprès des enfants ; un seul regret : la désertion des ado ...

A partir de janvier un deuxième atelier trouvera, l'espérons-nous, autant de succès avec un animateur de l'École du Cirque de Toulouse.

Enfin nous vous invitons le 6 février à venir nombreux à notre loto annuel, dont la recette aidera, à longue échéance, au financement de projets aussi ambitieux que la classe transplantée de l'an dernier.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

LE BUREAU

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Après un départ laborieux à cause d'un temps des plus déplorables, la saison se termine sur un bilan assez favorable.

Les lâchers de faisans, chaque quinzaine, n'y sont certes pas étrangers.

Notre loto se déroulera le 20 mars 1993.

Nous vous y attendons nombreux.

Vous en êtes, par avance, remerciés.

Nos vœux bien cordiaux à tous.

LE BUREAU

Parisot d'autrefois

LE LAVOIR PUBLIC

Nous avons abordé dans notre précédent numéro les circonstances de sa construction en évoquant la délibération du 5 février 1899 prenant acte de la souscription du 5 février versée pour les habitants, chargeant M. BERTRAND, Agent Voyer de faire rapport et devis et reportant à la session de mai, le vote des fonds nécessaires à cette réalisation.

SESSION ORDINAIRE DE MAI 1899

Le 28 mai 1899, M. le Maire informe le Conseil Municipal que, pour faire suite à la délibération du 5 février dernier par laquelle le Conseil votait en principe la construction d'un abreuvoir et d'une fontaine publics sur la place de la Mairie de Parisot, il a fait dresser par M. BERTRAND, Agent Voyer d'arrondissement, un devis sur le projet.

Ce devis s'élève à la somme de 945 F. et est approuvé par le Conseil Municipal.

Les intéressés ont fait en faveur de cette construction une souscription s'élevant à la somme de 301 F., acceptée par le Conseil qui vote la somme de 150 F. qui sera inscrite au Budget Additionnel (budget supplémentaire actuel).

Les ressources disponibles s'élèvent donc à la somme de 451 F., mais la dépense approximative étant de 945 F., il manquerait à la Commune 494 F. Le Conseil Municipal sollicite donc un secours de ce montant du Conseil Général pour couvrir la dépense projetée (soit un peu plus de 50% de la dépense totale).

Ainsi un projet initialement parfait semble-t-il, au départ, a toujours des imprévus que nous allons successivement trouver, d'abord à la hausse, puis impérativement à la baisse.

Le 11 juin 1899, délibération sur la captation des eaux de la fontaine et du lavoir et demande de secours :

M. le Maire expose au Conseil qu'avant de procéder à la construction de la canalisation devant conduire l'eau à la fontaine et abreuvoir publics projetés sur la place de la Mairie de Parisot, il est indispensable de procéder à d'importantes réparations à la fontaine dite "du lavoir" pour la captation des eaux qui se perdent et pour en condenser sur ce point la plus grande quantité possible.

Il a fait dresser à ce sujet par M. BERTRAND Agent Voyer, un devis qu'il soumet au Conseil et d'après lequel les dépenses approximatives seraient de 500 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce devis, il accepte une souscription de 26 F. qui s'est faite en faveur de cette réparation et vote pour la réalisation du projet la somme de 74 F. qui sera prélevée sur les fonds disponibles de la Commune.

Les ressources ainsi créées n'étant que de 100 F., le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général un secours de 400 F. pour couvrir la dépense projetée.

Le Conseil Municipal tient à faire remarquer à l'Assemblée Départementale que si les ressources d'origine communale sont peu élevées relativement au montant de la dépense présumée, c'est qu'il est un autre projet, celui de l'établissement d'une fontaine et abreuvoir sur la place de la Mairie pour lequel on a voté une assez forte somme et

qui absorbera une grande partie des ressources dont peut disposer la commune.

Il fallait bien justifier une demande de secours de 80% de la dépense pour cette seule opération. Le Conseil Général ne suivra pas ce point de vue. Dans la session extraordinaire du Conseil Municipal du 17 septembre 1899, il faut revoir à la baisse.

Le Maire informe le Conseil que pour le projet de réparation à la fontaine du lavoir, le Conseil Général a accordé, dans sa session d'août, un secours de 80 F. ; le montant des ressources disponibles n'étant que de 180 F. et le devis primitif s'élevant à la somme de 500 F., M. le Préfet ne pourrait approuver le projet que lorsqu'il sera réduit à la somme disponible.

M. le Maire a donc fait dresser un nouveau devis par M. Bertrand dans lequel la dépense approximative serait de 180 F., chiffre égal au total des ressources déjà créées.

Le Conseil Municipal approuve ce nouveau devis et prie M. le Préfet de vouloir bien donner son approbation au projet.

M. le Maire informe le Conseil que pour le projet de construction d'une fontaine et d'un abreuvoir sur la place de la Mairie, le Conseil Général dans sa session d'août, a accordé un secours de 100 F. seulement sur les 494 F. demandés le 28 mai dernier.

Une révision à la baisse s'impose donc une fois de plus et, dans les mêmes conditions, le Conseil Municipal est d'accord sur le nouveau devis s'élevant à 551 F. au lieu de 945 F. Tout ceci ramène les deux projets confondus à la somme de 731 F.

Dans cette même séance, MM. BOUNIOL Célestin, HÉBRARD et BRESSOLLES sont désignés par le Conseil, membres de la Commission de surveillance de ces futurs travaux.

Le 18 février 1900, M. le Maire communique au Conseil Municipal un traité de transaction passé entre le Maire et M. PAGES François, propriétaire à Parisot par lequel ce dernier, en outre de certains sacrifices faits en faveur de la Commune de Parisot, cède à ladite Commune une petite parcelle de terrain où a été établi le bassin de captation d'eau alimentant la fontaine du lavoir, en compensation d'un droit de passage que lui laisserait exercer la commune pour lui permettre d'accéder à la fontaine du lavoir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ce traité et, conformément au paragraphe 4 de l'article 68 de la loi du 5 avril 1884, prie M. le Préfet de vouloir bien donner son approbation afin que ce traité puisse être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Le 1^{er} avril suivant, le Conseil Municipal est invité à approuver deux traités de transaction relatifs au passage de la canalisation d'eau de la fontaine du lavoir à l'abreuvoir sur les propriétés respectives de MM. BRESSOLLES Hypolite et Cyprien, actuellement propriétés de M. MEUNIER, successeur de M. BOYER et de M. POUSSOU.

Pour bien comprendre cette affaire entre M. PAGES et la Commune, il faut remonter à la création de la fontaine et du lavoir entre 1884 et 1888 et celle de l'abreuvoir et fontaine de la place publique de Parisot en 1900.

Quatre Maires se sont succédés à la Mairie entre 1884 et 1900, dont l'un fut révoqué ainsi que son adjoint par le Préfet. (Nous ignorons toujours pour quelles raisons : aucun document écrit ne le mentionne).

Nous exposerons dans un prochain article les suites de cette affaire.

A.E.

PARISOT D'AUJOURD'HUI

AU CRÉDIT AGRICOLE

En place depuis deux ans déjà, le POINT VERT du Crédit Agricole à PARISOT remplace fort bien le Camion Banque qui ne passait qu'une fois par semaine et stationnait une heure.

L'étendue des heures d'ouverture du magasin et la présence très aimable et serviable de M. et M^{me} PECH ont fait de ce POINT VERT un véritable service de Caisse.

En effet, avec ses 750 opérations sur l'année 1992, il se situe largement le premier du secteur.

Félicitations donc à M. et M^{me} PECH pour cet excellent fonctionnement du POINT VERT de PARI-

SOT et bonne continuation pour les utilisateurs.

LE CRÉDIT AGRICOLE

SAMEDI 6 FÉVRIER
à 14 h.

Salle des Fêtes

GOUTER

offert à tous nos Aînés
par la Municipalité